



| SNR | POIDS |
|--------|-------|
| 26,3dB | 172g |

Léger
et super compact



Fabrication

sous



>> Utilisation (*)

Lorsque le serre-tête est porté et entretenu correctement, suivant les instructions données dans cette notice, il fournit une excellente protection en filtrant les bruits de haute fréquence rencontrés auprès des machines tournantes telles que les machines d'atelier, les scies motorisées.

Un bruit fort sur le lieu de travail peut être très dommageable pour l'audition et cela se produit généralement de manière progressive, de sorte que les employés ne sont pas conscients des dangers jusqu'à ce qu'ils aient développé une perte auditive permanente. Outre la perte auditive progressive, il existe également une perte auditive due à des bruits soudains et extrêmement forts.

Ces protecteurs de l'ouïe aident à réduire l'exposition aux bruits dangereux et aux autres bruits forts.

Industrie, ateliers mécaniques, assemblage automobile, aéroports, imprimeries, cartonneries, menuiseries, B.T.P, etc.

Caractéristiques techniques

- ✓ Casque antibruit léger et pliable.
- ✓ Modèle fin et super compact.
- ✓ Coquilles grises réglables. Finition brillante.
- ✓ Arceau équipé d'une mousse de confort.
- ✓ Coussinets noirs hautement confortables.
- ✓ Mousse intérieure haute densité.
- ✓ Présentation en blister individuel.
- ✓ Poids: 172 grammes.
- ✓ Conditionnement: - carton de 24 blisters.
- blister individuel.



En savoir plus sur www.singer.fr

>> Principaux atouts

- ✓ Ultra compact et léger !
- ✓ Qualité supérieure des coussinets, de la mousse isolante et du système de verin.
- ✓ Utilisation prolongée et confortable (avec mousse de confort).
- ✓ Entièrement réglable.

>> Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne suivante :

- **EN 352-1: 2002**. Protecteurs contre le bruit. Exigences générales. Partie 1: serre-tête.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III**.

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **ALIENOR**. Organisme notifié **n°2754**.

La conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (**module D**), prévue à l'annexe VIII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **INSPEC**. Organisme notifié **n°0194**.

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

Valeurs de l'affaiblissement acoustique / Valeur SNR conformément à l'ISO/DIS 4869-2 avec le paramètre $\alpha = 1$

Valeur SNR : **26,3 dB (H:31,8 dB M:23,6 dB L: 14,9 dB)**

| Fréquence (Hz) | 63 | 125 | 250 | 500 | 1000 | 2000 | 4000 | 8000 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Moyenne (dB) | 15.7 | 11.4 | 15.5 | 25.7 | 34.4 | 34.1 | 35.9 | 35.3 |
| Ecart-type | 3.4 | 3.1 | 2.7 | 2.6 | 2.7 | 4.2 | 2.6 | 2.7 |
| APV (dB) | 12.3 | 8.3 | 12.8 | 23.1 | 31.7 | 29.9 | 33.3 | 32.5 |

CE 0194
EN 352-1: 2002

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety